

Décision 03-D-29 du 13 juin 2003

relative à des pratiques mises en œuvre par les sociétés Sorin Biomédica France et Dideco France dans le secteur du matériel médical de la circulation extracorporelle

Posted on: 29 juillet 2003 | Secteur(s) :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

Dispositif(s)

Décision mixte
Pratique établie
Pratique non établie
Sanction pécuniaire

Entreprise(s) concernée(s)

Sorin Biomédica France, Dideco France

Lire

le texte intégral de la décision

199.45 Ko